

ASSEMBLÉE NATIONALE
10 novembre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Rejeté

AMENDEMENT N ° II-CF2670

présenté par
M. Lahais, rapporteur, Mme Sas, rapporteure et les membres du groupe Écologiste et social

ARTICLE 49

ETAT B

Mission « Écologie, développement et mobilité durables »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)		
Programmes	+	-
Infrastructures et services de transports	0	0
Affaires maritimes, pêche et aquaculture	0	0
Paysages, eau et biodiversité	0	0
Expertise, information géographique et météorologie	0	0
Prévention des risques	0	0
Énergie, climat et après-mines	0	0
Service public de l'énergie	0	640 000 000
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables	0	0
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires	640 000 000	0
Sûreté nucléaire et radioprotection	0	0
Ecologie – mise en extinction du plan de relance	0	0
TOTAUX	640 000 000	640 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose d'augmenter les crédits de l'action 2 « Adaptation des territoires au changement climatique » du programme 380 *Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires* (qui portent déjà une aide pour l'appui à l'ingénierie de la transition écologique) dans le but de disposer d'une dotation budgétaire dédiée à l'ingénierie territoriale climat. Il propose d'augmenter les crédits de cette action de 640 millions d'euros.

Il réduit par compensation de 640 millions d'euros les crédits du programme 345 *Service public de l'énergie*.

Néanmoins l'intention de cet amendement n'est pas de réduire les moyens affectés à ce programme et les auteurs de cet amendement appellent le Gouvernement à lever le gage en séance publique.